

Mai 2026



Démarche globale de projet en copropriété



Au cœur de
votre quotidien

toulouse
métropole

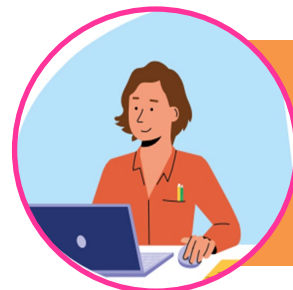
Sommaire



Qui sommes nous ?



Chronologie globale d'un projet



Point de départ et obligations réglementaires



De l'étude au vote des travaux



Les aides financières

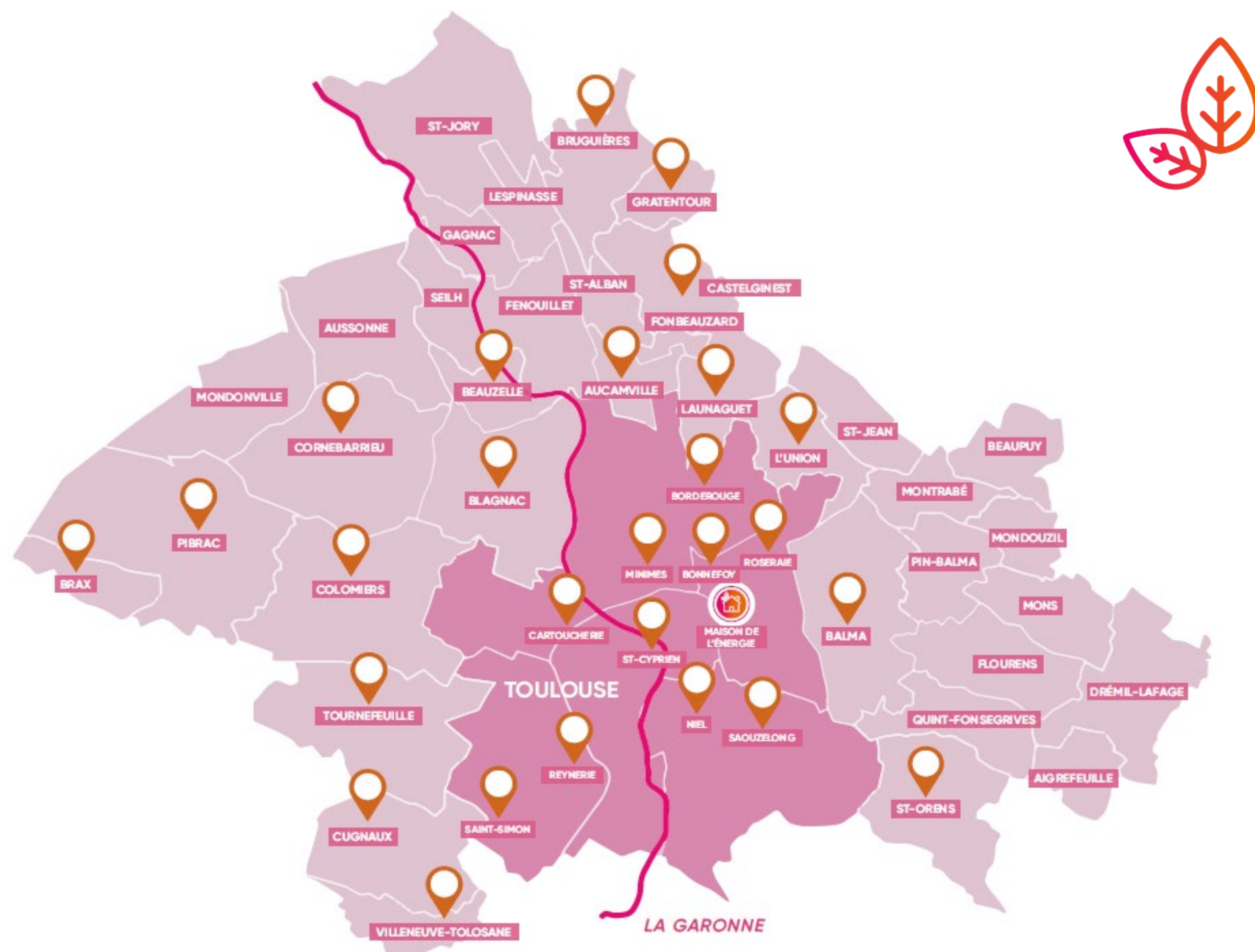


Conseils et accompagnement de Toulouse Métropole



Qui sommes-nous ?

L'espace conseil France Rénov' de Toulouse Métropole
450 guichets coordonnés à l'échelle nationale



Toulouse Métropole Rénov' ... Le guichet qui intervient sur les 37 communes de la Métropole

Mission de service public portée par Toulouse Métropole

Conseils - gratuits et indépendants - sur toutes questions relatives à l'énergie dans le logement

Partenariat avec l'[ADIL 31](#) (juriste conseil sur le logement)



Qui sommes-nous ?



Maison de l'énergie

1 allée Jacques Chaban-Delmas - 31500 Toulouse
(sous l'arche Marengo en face de la médiathèque)

Pour nous joindre :

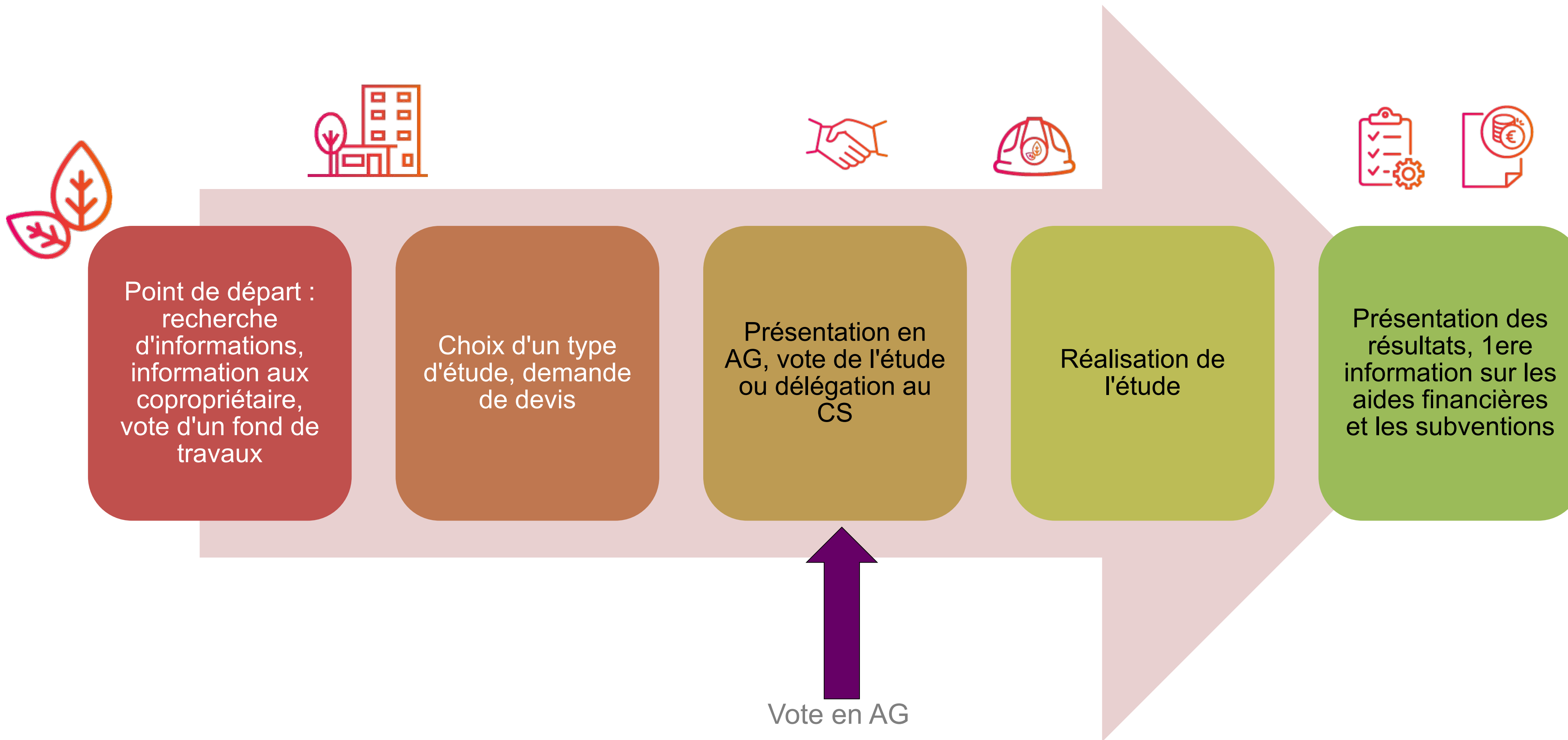
- ✓ Tel : 05 34 24 59 59, puis choix 2
(ligne dédiée aux copropriétés tous les matins du mardi au vendredi)
- ✓ mail : renov.copro@toulouse-metropole.fr
- ✓ [Permanence sur RDV](#) à la maison de l'énergie (créneau d'1h30)

Les sites internet :

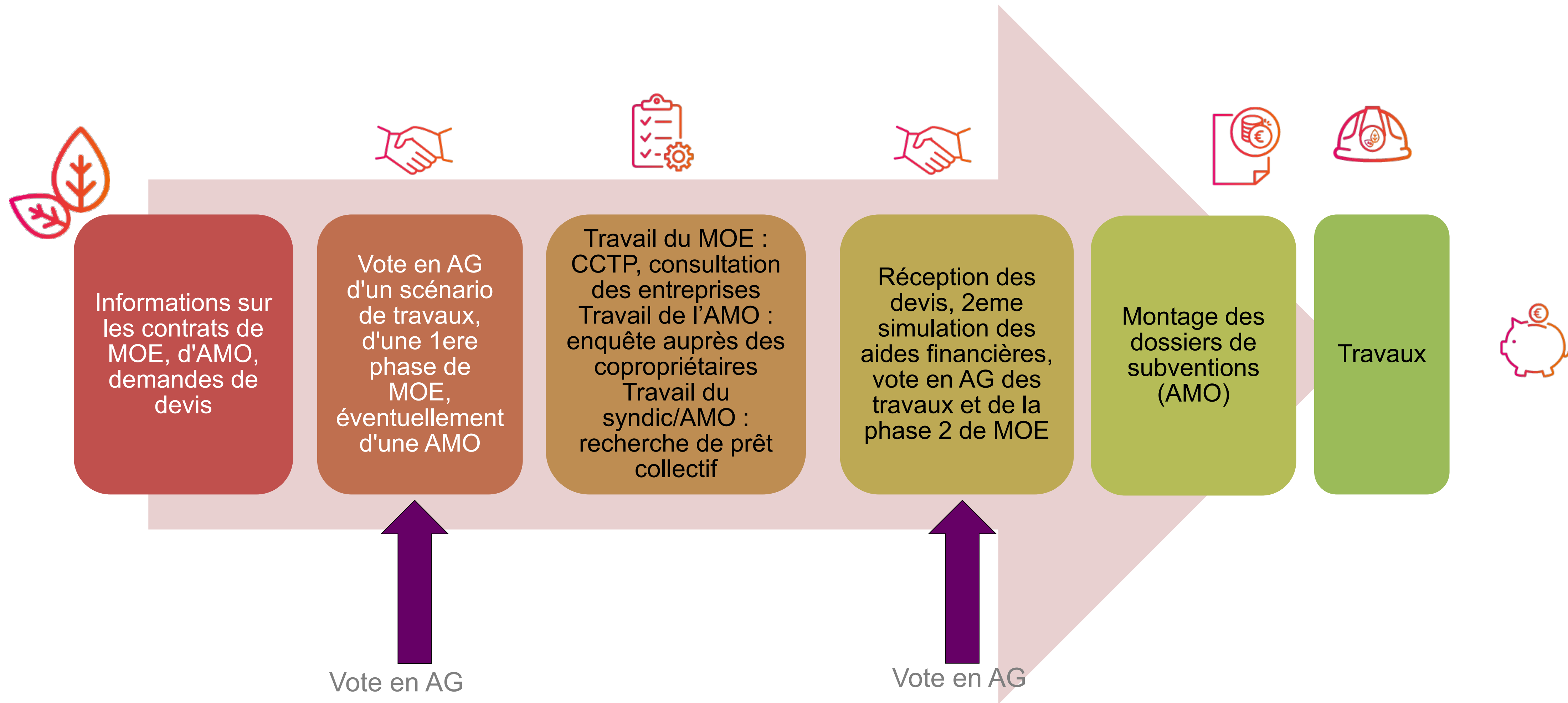
- ✓ le [site CoachCopro](#), centre de ressources et de partage sur les projets de rénovation en copropriété
- ✓ le [site Toulouse Métropole Renov'](#) où l'on retrouve les informations principales en copropriété : nos missions, les aides financières, l'annuaire des professionnels en copro...



Chronologie globale : les étapes idéales 1/2



Chronologie globale : les étapes idéales 2/2



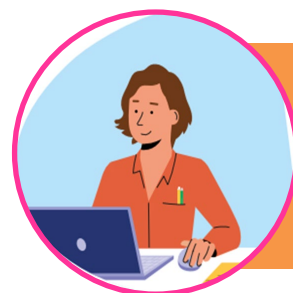
Nous conseillons de prévoir des réunions d'informations hors AG



Qui sommes nous ?



Chronologie globale d'un projet



Point de départ et obligations réglementaires



De l'étude au vote des travaux



Les aides financières



Conseils et accompagnement de Toulouse Métropole



Pourquoi rénover ?



- Point de départ
- Les obligations réglementaires
- Fond de travaux
- Les études techniques

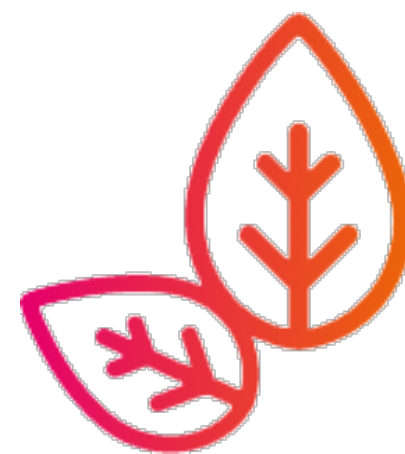


Point de départ



Pourquoi rénover ? les principales raisons qui déclenchent le lancement d'un projet sont :

- Une nécessité de travaux (ravalement façades, étanchéité toiture, changement chaudière,...)
- Une obligation réglementaire (que ce soit d'études ou de travaux)
- La présence d'un « leader énergétique » : copropriétaire/CS/syndic
- Des factures trop importantes
- Une perte de confort
- Une modification urbaine (rénovation de quartier par exemple)
- Un diagnostic favorable à la rénovation énergétique
- ...



Les aspects réglementaires

Plusieurs textes vont dans le sens de la rénovation énergétique :

➤ [Décret n°2016-711 du 30 Mai 2016](#)

Obligation d'isoler thermiquement en cas de réfection importante de la toiture ou d'un ravalement de façade important

Plusieurs cas d'exception : technique, risque de pathologie, importance architecturale, disproportion économique (si TRI surcout isolant > 10 ans)

➤ Le droit de surplomb : [Décret n° 2022-926 du 23 juin 2022](#)

Permet d'installer une isolation thermique extérieure qui empiète chez le voisin s'il n'y a pas d'équivalence technique qui implique un sur cout important.

Limité à 35 cm et posé à partir de 2 m de hauteur

Notification par courrier recommandé au voisin avec un dossier complet pour établir une convention

Quelques cas de droits d'opposition prévu (projet d'agrandissement, méconnaissance des modalités de mise en œuvre...)

Compensation financière en contrepartie. Estimation de la compensation = surface x cout du foncier au m²



Ravalement, rénovation de toiture, aménagement de pièces: l'obligation d'isolation
RÈGLEMENTATION - AOÛT 2023

POUR EN SAVOIR PLUS
Décret n° 2016-711 du 30 mai 2016 et n°2017-919 du 9 mai 2017 modifiant les articles R. 131-28-7 et R. 131-28-8 du code de la construction et de l'habitation consultables sur: www.legifrance.gouv.fr
Vous pouvez également trouver des réponses à vos questions sur le site <https://r-re-batiment.developpement-durable.gouv.fr>

Améliorer la performance thermique d'un bâtiment à l'occasion d'une rénovation importante
En France, les bâtiments représentent 47 % de la consommation énergétique et 23 % des émissions de gaz à effet de serre issu de l'utilisation d'énergie. La rénovation thermique est donc un enjeu important pour lutter contre le changement climatique et réduire l'usage des énergies fossiles.

PERTES DE CHALEUR D'UNE MAISON D'AVANT 1974 NON ISOLÉE

Améliorer les performances thermiques d'un bâtiment, via des travaux d'isolation notamment, permet de limiter sa consommation d'énergie pour le chauffage et ses émissions de gaz à effet de serre. À la clé: des charges réduites, un meilleur confort et une augmentation de la valeur marchande du logement.
Lors de travaux de rénovation des bâtiments (ravalement de façade construite en matériaux industriels, rénovation de toiture, aménagement de pièces pour les rendre habitables), il peut être obligatoire, depuis le 1^{er} janvier 2017, de coupler les travaux prévus avec des travaux d'isolation thermique.

CLÉS POUR AGIR

Ravalement, rénovation de toiture, aménagement de pièces: l'obligation d'isolation | 1 |

[Guide ADEME](#)

Les obligations réglementaires

➤ [Loi Climat et résilience](#) (2021)

La **décence énergétique**, interdiction progressive de mise en location des logements énergivores :

- Janvier 2024 : interdiction à la location des logements ayant une consommation > 450 kWh_{ef}/m².an
- **Janvier 2025 : interdiction à la location des logements classés G**
- 2028 : interdiction de louer les logements de la classe F
- 2034 : idem pour les logements de la classe E

(Sur la base du nouveau DPE entré en vigueur en juillet 2021)

Obligation d'élaborer un projet de PPT ([Plan Pluriannuel de Travaux](#)) pour les copropriétés de plus de 15 ans

Réalisé à partir d'une analyse du bâti et des équipements de l'immeuble et, éventuellement, d'un DPE et/ou d'un DTG

Il liste les travaux nécessaires à prévoir sur 10 ans :

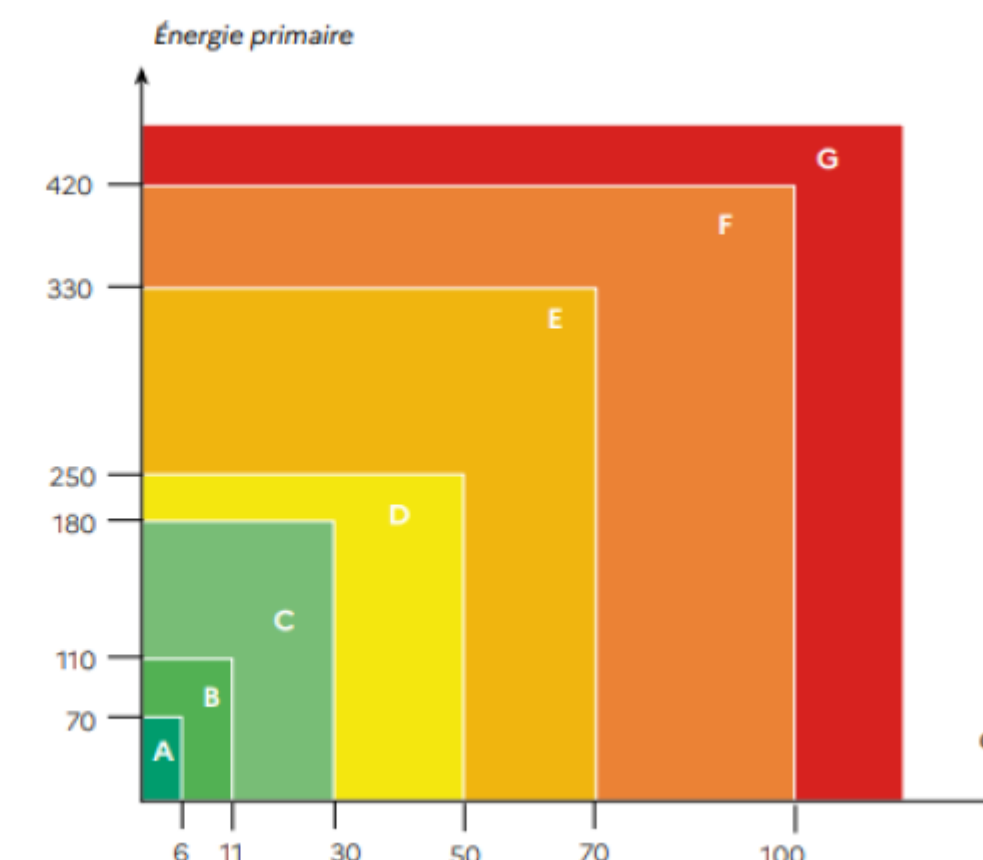
- 1er janvier 2023 pour les copropriétés de plus de 200 lots
- 1er janvier 2024 pour les copropriétés entre 50 et 200 lots
- 1er janvier 2025 pour les copropriétés d'au maximum 50 lots

Obligation de faire faire un DPE collectif pour toutes les copropriétés dont le PC a été déposé avant le 01/01/2013 :

- 1er janvier 2024 pour les copropriétés de plus de 200 lots et monopropriétés
- 1er janvier 2025 pour les copropriétés entre 50 et 200 lots
- **1er janvier 2026 pour les copropriétés d'au maximum 50 lots**

Nouveaux double-seuils des étiquettes de performance énergétique

70	6	A
110	11	B
180	30	C
250	50	D
330	70	E
420	100	F
		G



Le fond travaux



Obligatoire pour TOUTES les copropriétés

Fin de l'exception pour les petites copropriétés de moins de 10 lots (loi climat et résilience)

Montant acquis au syndicat des copropriétaires

Correspond à 5% au minimum du budget prévisionnel

Pour quelles dépenses ?

- Travaux prévus dans le PPT, obligatoires, hors budget prévisionnel, votés en AG
- Travaux urgents

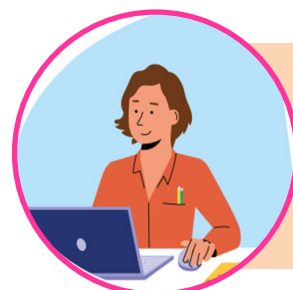




Qui sommes nous ?



Chronologie globale d'un projet



Point de départ et obligations réglementaires



De l'étude au vote des travaux



Les aides financières



Conseils et accompagnement de Toulouse Métropole



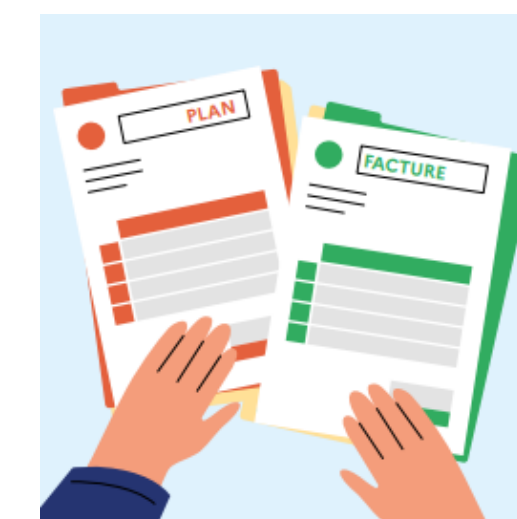
Les études techniques



Pourquoi ?

Outre le côté obligatoire (selon les cas), les intérêts sont de :

- Faire un **état des lieux exhaustif** (parties thermique et technique)
 - Donner une **vision globale** des problématiques énergétique et architecturale de l'immeuble
 - Repérer les principales **pistes d'amélioration**
 - **Evaluer** les possibilités de solutions techniques et les **hiérarchiser**
 - Estimer les futures **consommations énergétiques** et les **gains de confort** attendus
 - Evaluer les **coûts** et les **aides** associées
- Donner à tous les copropriétaires la même information sur l'état du bâtiment et les possibilités d'amélioration
 - Jouer un rôle « déclencheur » dans la décision



Les études techniques



Type d'étude	Description	Remarques
DPE collectif	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Calculs selon usages conventionnels, permet de comparer des immeubles entre eux, donne des pistes de solutions ➤ Méthode DPE 3CL nécessaire pour les aides financières à partir du 1^{er} janvier 2025 	Obligatoire Premier niveau d'informations
PPPT	Proposition de plan d'entretien sur 10 ans avec un DPE collectif	Obligatoire
Audit énergétique réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Calculs selon usages conventionnels ➤ Méthode DPE 3CL nécessaire pour les aides financières ➤ Données d'entrées et méthodologie différente du DPE collectif 	Pour les dispositifs d'aides financières
Simulation thermique dynamique	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La plus précise, prise en compte des usages réels, de l'ensoleillement, du vent, de l'inertie... ➤ Intérêt particulier pour des bâtiments très anciens, avec un fort questionnement sur le confort d'été ou d'immeubles avec de multiples orientations 	Coût plus élevé

Les études techniques



Type d'étude	Description	Remarques
Audit global partagé (CDC 2016 ADEME)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Très complet, exigence d'un trinôme thermicien/architecte/ingénieur financier. ➤ Très précis sur la méthodologie et les liens entre CS et prestataire 	Intéressant à connaître pour analyser les offres
DTG (Diagnostic Technique Global)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Analyse des parties et équipements communs, et des améliorations possibles <ul style="list-style-type: none"> ➤ Point sur les obligations légales et réglementaires ➤ DPE ➤ Evaluation sommaire du coût et une liste de travaux sur 10 ans <ul style="list-style-type: none"> ➤ Proposition d'un plan pluriannuel de travaux 	Obligatoire dans quelques situations particulières uniquement (mise en copropriété / arrêté municipal d'insalubrité...)



SI LE VOTE EST POSITIF, C'EST UNE PREMIÈRE VICTOIRE !

Temps pour les questions posées sur le tchat

Déroulé de l'audit

1 Réunion de lancement

- Objectifs
- Récupération données
- Organisation

2 Visites

- Techniques
- Enquêtes
- Pose d'appareils de mesure

3 Analyse des données

- Physiques
- Récupération des factures

4 Première simulation

- Modélisation énergétique du bâtiment
- Validation du modèle

5 Propositions d'action

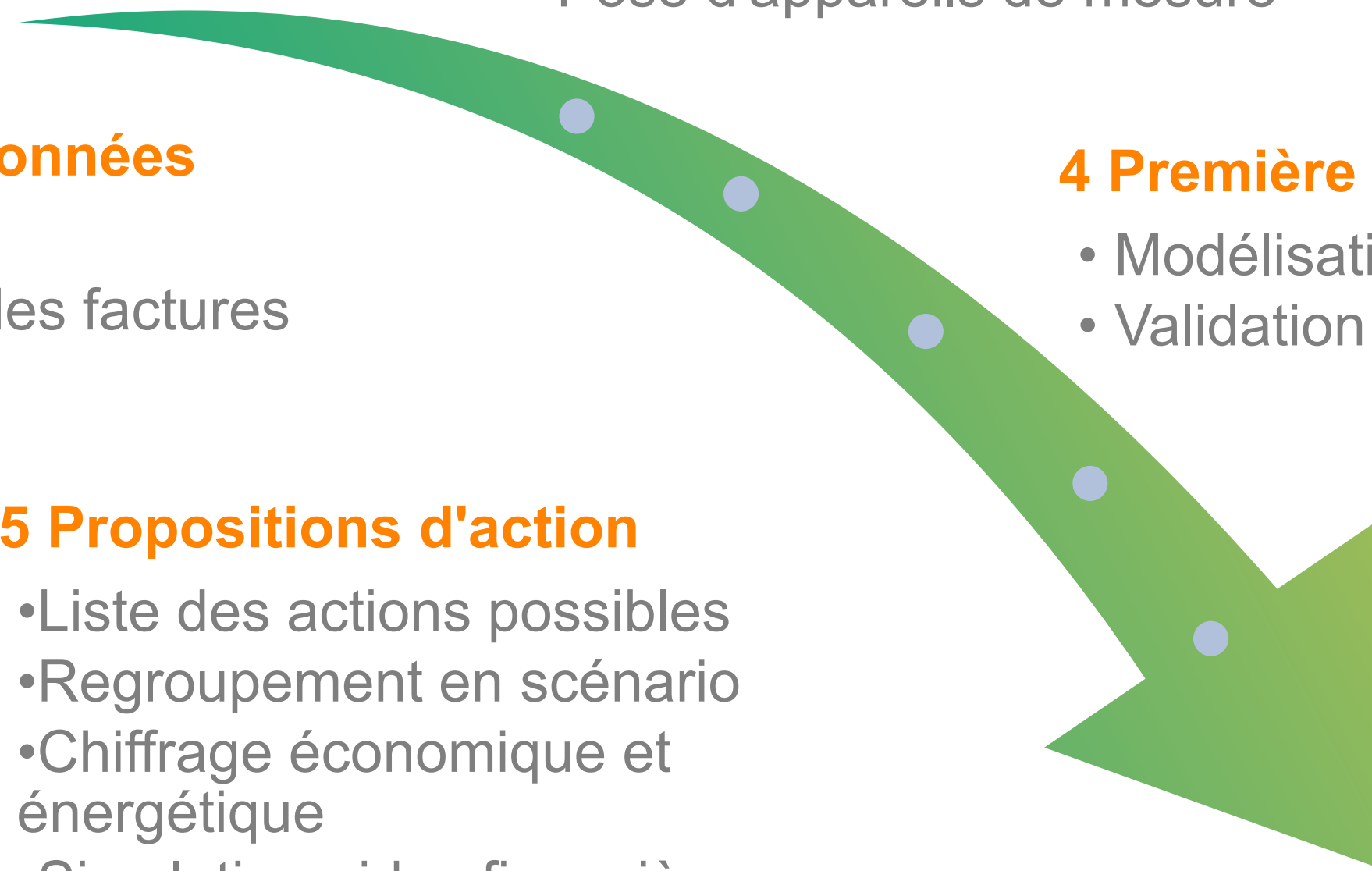
- Liste des actions possibles
- Regroupement en scénario
- Chiffrage économique et énergétique
- Simulation aides financières

6 Travail CS

- Demande de précisions
- Validation des scénarios
- Choix des scénarios à présenter

7 Communication

- Rapports complet et synthétique
- Présentation





Du rendu d'études au vote des travaux

Dès le rendu de l'étude, la copropriété peut envisager le vote d'un programme de travaux :



1ère étape : vote en AG d'une **phase conception** de Maitrise D'œuvre (MOE) pour réaliser des devis + vote d'une AMO pour les aides financières

Attention, lors de la conception, des diagnostics complémentaires sont souvent à envisager comme l'amiante, une reprise d'audit ou un diagnostic structure.

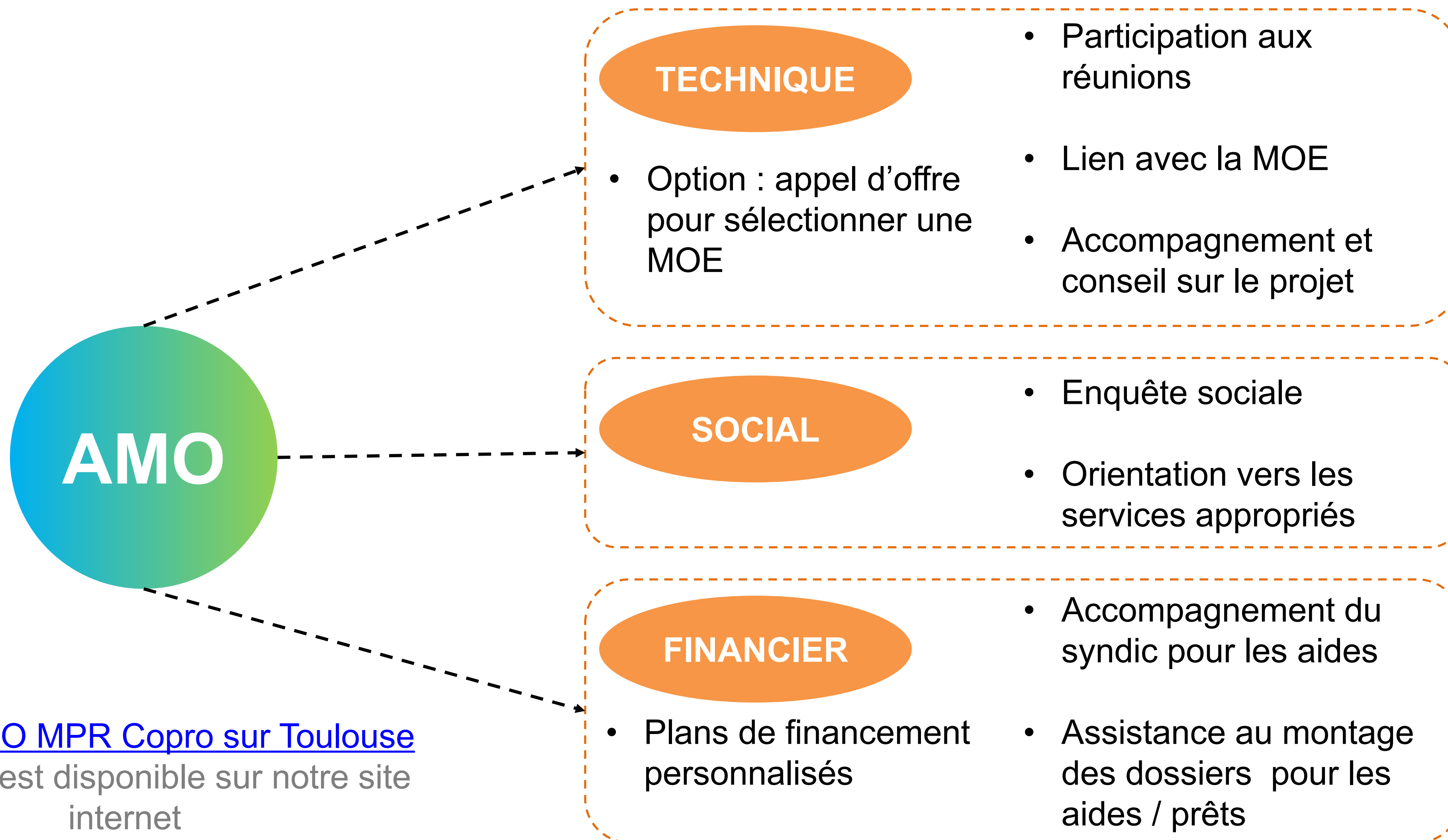
2nd étape : lors de l'AG suivante vote des **travaux sur les devis** proposés + réalisation des dossiers d'aides par l'AMO



Nos conseils

- Organiser des **présentations hors AG** pour dissocier le temps de l'information du temps de la décision (restitution audit et avant vote des travaux)
- Ne pas vouloir aller trop vite : bien **faire valider la direction souhaitée** (choix d'un scénario) en même temps que la première phase de maitrise d'œuvre, les travaux se voteront plus tard
- Si volonté forte de mobiliser MPR copro, **faire voter l'AMO MPR copro** (obligatoire) **le plus tôt possible**
- Bien **développer tous les aspects d'un prêt collectif** (durée personnalisée, coût total avec assurance, possibilités d'avance de subvention, début du remboursement, impact sur les appels de fonds...)

La mission d'AMO (Assistance à Maitrise d'Ouvrage)



La liste [AMO MPR Copro sur Toulouse Métropole](#) est disponible sur notre site internet

La mission du MOE (Maître d'OEuvre)



MOE

[Modèle de cahier des charges MOE](#) proposé par l'APC.

[Annuaire de Toulouse Métropole](#)

CONCEPTION

1^{er} phase : avant le vote des travaux

- Reprise et complément du diagnostic

- Cahier des charges des travaux

- Consultation des entreprises et analyse des offres

- Coût en général au forfait

TRAVAUX

2nd phase : suite au vote des travaux

- Dépôt des autorisations nécessaires

- Coordination des travaux

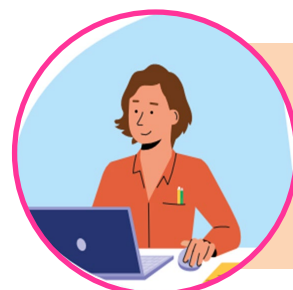
- Coût en % du montant des travaux



Qui sommes nous ?



Chronologie globale d'un projet



Point de départ et obligations réglementaires



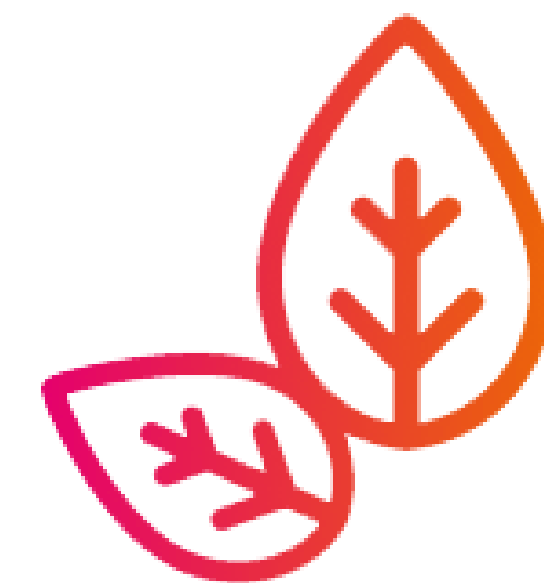
De l'étude au vote des travaux



Les aides financières



Conseils et accompagnement de Toulouse Métropole



Les aides financières collectives

Gain énergétique :	< 35 %	≥ 35 %	Remarques
CEE par action	Oui	Oui	
CEE rénovation globale	Non	Oui	
Prime copro fragile	Non	Oui	Taux d'impayés supérieur à 8 % sur N-2 ou en QPV Non cumulable avec CEE collectifs
MPR Copropriété	Non	Oui	Sur un montant de 25000 €HT/logement, 1 ^{er} palier d'aide des 35% de gain = 30 % d'aide 2eme palier d'aide des 50% de gain = 45 % d'aide
Subvention AMO MPR	Non	Oui	50% de prise en charge par l'ANAH Des avantages pour les copros de moins de 20 logements
Bonus Sortie de passoire	Non	Oui	+ 10 % si copro F ou G en état initial



Les aides financières individuelles

Gain énergétique :	< 35 %	≥ 35 %	≥ 40 %	Remarques
MPR copropriété pour ménage modeste	Non	Oui	Oui	1500 ou 3000 € suivant les ressources du ménage
Eco Prime Toulouse Métropole	Non	Non	Oui	1000 € Pour les propriétaires occupants
Prime BBC Toulouse Métropole	-	-	-	3500 € voire 5000 € Atteindre les 72 kWh/m ² .an de conso

Aides individuelles valables uniquement pour les copropriétaires occupants



Les aides financières collectives et individuelles

Simulation possible par le guichet de Toulouse Métropole

Pour chacun des scénarii, différents tantièmes (RCP) et différents statuts d'occupation

Première simulation possible d'après les résultats du diagnostic

Importance de travailler sur les possibilités de prêts collectifs le plus tôt possible !

Actualisation des simulations possible sur devis pour avoir les informations les plus justes possibles pour l'AG « vote des travaux »

➤ Plus de dates sur [notre agenda](#)

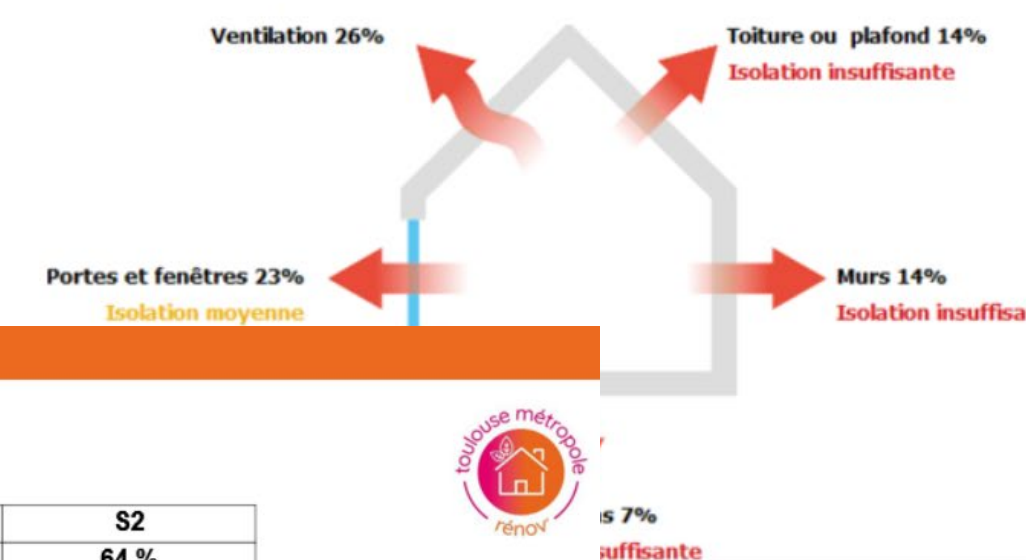
RAPPORT D'AUDIT

Votre audit

Audit réalisé par :

- ✓ Bâtiment de 1975 composé de 24 logements
- ✓ Méthode de calcul DPE 3CL-2021
- ✓ Etat initial du bâtiment classe D
- ✓ Déperditions majoritaires par la ventilation et les ouvertures
- ✓ Plusieurs pistes de solutions proposées
- ✓ Rappel des scénarios :

	S0	S1	S2
Gain énergétique	0%	51%	64%
Isolation des murs par l'extérieur	-	X	-
Isolation combles	-	X	X
Ventilation simple flux Hygroréglable A	-	X	X



AIDES FINANCIERES PERSONNALISEES

Simulations financières pour un T1 (28)

T1		S0	S1	S2
	Rappel du gain :	0 %	51 %	64 %
Occupant Très Modeste	Quote part	1 722 €	12 457 €	15 032 €
	Aides collectives	0 €	5 288 €	5 726 €
	Aides individuelles	0 €		
	Total	0 €		
	Reste à charge	1 722 €		
Occupant Modeste	Quote part	1 722 €		
	Aides collectives	0 €		
	Aides individuelles	0 €		
	Total	0 €		
	Reste à charge	1 722 €		
Occupant non modeste	Quote part	1 722 €		
	Aides collectives	0 €		
	Aides individuelles	0 €		
	Total	0 €		
	Reste à charge	1 722 €		
Bailleur	Quote part	1 722 €		
	Aides collectives	0 €		
	Aides individuelles	0 €		
	Total	0 €		
	Reste à charge	1 722 €		

AIDES FINANCIERES PERSONNALISEES

Simulation prêt : mensualité en € / mois

T1	Anuité	S0	S1	S2
Capital emprunté	Montant	1 722 €	12 457 €	15 032 €
Quote-part	10	17 €	120 €	145 €
	15	12 €	86 €	104 €
	20	10 €	69 €	83 €
Occupant Très Modeste	Montant	1 722 €	3 069 €	5 296 €
	10	17 €	30 €	51 €
	15	12 €	21 €	37 €
Occupant Modeste	Montant	1 722 €	4 569 €	6 796 €
	10	17 €	44 €	66 €
	15	12 €	32 €	47 €
Occupant non modeste	Montant	1 722 €	6 069 €	8 296 €
	10	17 €	59 €	80 €
	15	12 €	42 €	57 €
Bailleur	Montant	1 722 €	7 069 €	9 296 €
	10	17 €	68 €	90 €
	15	12 €	49 €	64 €
	20	10 €	39 €	52 €

T1
28 / 1000
Taux : 3%

Avec les aides collectives :

S1 : 49 €/mois sur 15ans

S2 : 62 €/mois sur 15ans





***UNE INFORMATION PERSONNALISÉE ET EXHAUSTIVE SUR LES
AIDES EST PRIMORDIALE***

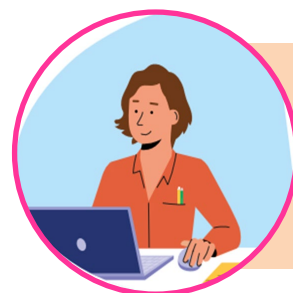
Temps pour les questions posées sur le tchat



Qui sommes nous ?



Chronologie globale d'un projet



Point de départ et obligations réglementaires



De l'étude au vote des travaux



Les aides financières



Conseils et accompagnement de Toulouse Métropole



Communication



Pour quelles actions ?

- Réunions, informations étapes par étapes, vulgarisation d'information
- Temps majeurs : Réunions d'information préalables aux AG (AG vote de l'étude, AG choix d'un scénario et MOE, AG vote des travaux)

Pourquoi ?

- Communiquer autour du diagnostic
- Pouvoir informer tous les copropriétaires pour une prise de décision positive en connaissance de cause

Par qui ?

- Le Conseil Syndical, les membres de la commission travaux ...

Comment ?

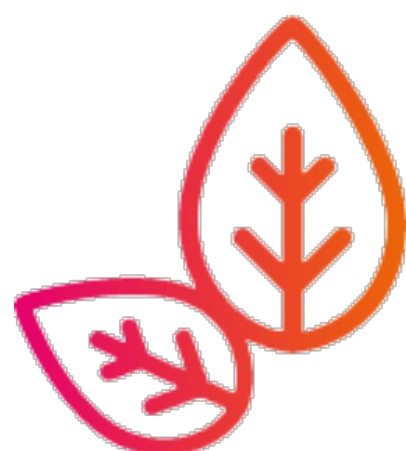
- Flyer, messagerie ou groupe de discussion, réunions, affichage, temps conviviaux, site internet, réseaux sociaux, Coach copro ...
- Précautions à prendre : attention aux informations communiquées



Conclusion

Les conseils pour réussir un projet performant de rénovation énergétique :

- **L'adhésion du conseil syndical** et un travail conjoint des instances et des prestataires (BET / AMO / MOE)
- **Une étude adaptée** au besoin de la copropriété et bien préparée
- **Des informations précises** pour les copropriétaires sur les coûts engendrés, les gains attendus et les financements possibles pour chaque scénario proposé
- Une connaissance en amont des contraintes et modalités de chaque dispositif pour **proposer des plans de financements adaptés**
- **Une communication active** tout au long du projet



L'accompagnement des copropriétés

Aide à la
définition du
diagnostic

Visualisation de
l'importance du
diagnostic



**Accompagnement
personnalisé**

Accompagnement sur
d'autres thématiques
(contrat chauffage, réseau
de chaleur urbain,
installation de panneaux
photovoltaïques...)

Aide à la
recherche de
prestataires
(bureau d'études,
AMO, MOE)

Aide à l'analyse
de devis des
prestataires

Aides préparation
AG (vote
diagnostic, vote
scénario travaux,
vote travaux)

Proposition de
simulation des
aides financières

Intervention
possible en
AG

Les copros rénovées sur Toulouse

- Retour d'expérience local
- Récapitulatif financier du cout du projet et des aides financières obtenues
- Contexte et analyse du projet de rénovation
- Permet de se projeter

Retrouvez les fiches projet sur notre site : [Retours d'expérience - Toulouse Renov'](#)



**10 BOULEVARD BERNARD GRIFFOUL
DORVAL 31400 TOULOUSE**

**Coup de coeur du jury, Trophée des copros
Toulouse Métropole 2024**

IDENTITÉ

Année de construction 1955	Surface 1740
Nombre de bâtiment 1	Nombre de logements 21
Type de chauffage Individuel	Source d'énergie chauffage Gaz

DONNÉES CLÉS

Performance énergétique
41 %

Consommation avant projet
247 kWhep/m²/an

Coût moyen / logement
27 444 €

Consommation après projet
146 kWhep/m²/an

Echelle de consommation d'énergie

CONTEXTE DU PROJET DE RÉNOVATION

La résidence Griffoul d'Orval est un immeuble de grande hauteur, composé de 21 logements. Elle s'inscrit dans un complexe architectural des années 1960, appartenant au patrimoine du XXe siècle. Les bâtiments des archives départementales de la Haute-Garonne, voisins de la copropriété ont un langage architectural similaire à celui de la copropriété. Un des enjeux de ce projet a été de concilier la rénovation énergétique avec le respect des éléments architecturaux des façades et l'identité visuelle du quartier. Le choix du bardage, plus contemporain, permet à la copropriété de rentrer dans le XXIe siècle.

La copropriété était engagée sur un ravalement de façade simple. Suite à un rendez-vous avec les services de l'Espace conseil Toulouse Métropole Renov', le projet a évolué vers une rénovation énergétique.

Projet exemplaire, la rénovation énergétique de la résidence Griffoul Dorval est passée par plusieurs étapes pour valider son projet final. L'isolation par l'extérieur par de la laine de verre de 13 cm sous bardage métallique surplombe une copropriété voisine. Un projet d'agrandissement des archives a

émergé pendant la rénovation, obligeant le maître d'oeuvre à retravailler le projet. Pour atteindre le gain énergétique de 41%, les menuiseries des communs ont été remplacées et le plancher bas du porche a été isolé.

Les travaux, d'un coût total de 537 750 €, ont été financés avec un taux d'aides financières directes de 19 %, un fond de travaux déjà conséquent et la mobilisation d'un dispositif de prêt collectif régional : le prêt Renov'Occitanie.

Le projet s'est bien déroulé, grâce à l'accompagnement de M. LAURENS, maître d'oeuvre du projet et copropriétaire. Cette présence sur site a permis une bonne compréhension du projet pour les copropriétaires et une bonne coordination des entreprises lors de la phase de chantier.

Vous retrouverez une vidéo de présentation, avec les interviews du président du Conseil Syndical et du Maître d'oeuvre ici : [Vidéo Griffoul Dorval, lauréat du coup de coeur du jury, Trophée des copros Toulouse Métropole 2024](#)

PRESTATIONS RÉALISÉES

Isolation thermique par l'extérieur

396 400 €

Isolation thermique réalisée avec un bardage pour conserver la qualité et la cohérence architecturale. Le droit de surplomb a été mobilisé avec succès sur cette copropriété.

Menuiseries

61 580 €

Les menuiseries des parties communes ont été remplacées pour permettre au projet de mobiliser des aides financières.

Peinture et ravalement

72 100 €

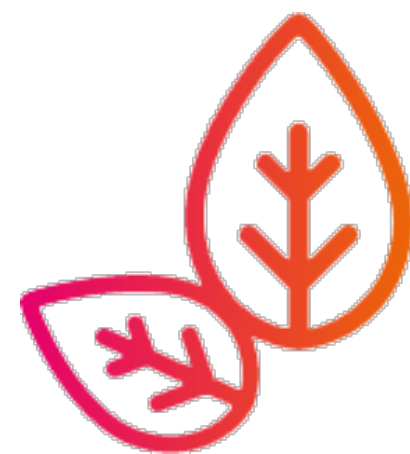
Agenda



Nos prochains événements :

- Mardi 26 mai – 12h30 : [Webinaire aides financière en copropriété](#)
- Mardi 9 juin – 12h30 : [Webinaire les diagnostics obligatoires en copropriété](#)
- Mardi 23 juin – 12h30 : [Webinaire de rénovation globale en copropriété](#)

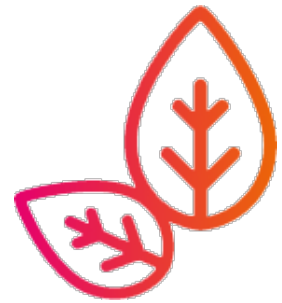
Retrouvez toutes nos actions et nos conférences sur [notre agenda](#)



Les ressources



- ✓ le [site CoachCopro](#), centre de ressources et de partage sur les projets de rénovation en copropriété
- ✓ le [site Toulouse Métropole Renov'](#) où l'on retrouve les informations principales en copropriété : aides financières, études existantes, retours d'expérience...

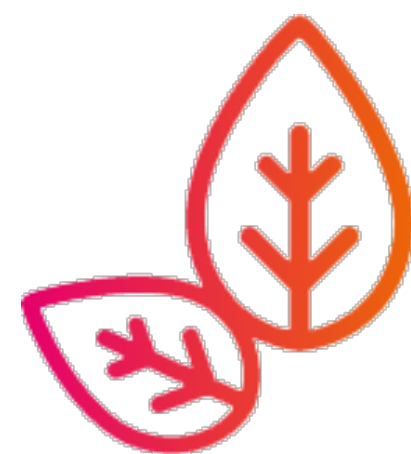


- ✓ L'[annuaire des pros](#) de Toulouse Métropole Renov' : pour trouver une entreprise un maitre d'oeuvre
- ✓ Notre [lettre d'information dédié aux sujets copro](#) (bimestrielle) : agenda, info techniques et réglementaires.
- ✓ le [MOOC Réno Copro](#) : formation gratuite en ligne sur le parcours complet d'un projet de rénovation (environ 4h d'effort).



Merci pour votre attention !

Temps pour les questions
posées sur le tchat



Acronymes

- 3CL : Calcul de la Consommation Conventiionnelle des Logements
- ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
- AG : Assemblée Générale
- AMO : Assistance à Maitrise d'Ouvrage
- ANAH : Agence nationale de l'amélioration de l'Habitat
- APC : Agence Parisienne du Climat
- AREC : Agence Régionale Energie et Climat
- BBC : Bâtiment Basse Consommation
- BET : Bureau d'Etudes Thermiques
- CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières
- CS : Conseil Syndical
- CEE : Certificats d'économies d'énergie
- DPE : Diagnostic de Performance Energétique
- DTG : Diagnostic Technique Global
- MPR : Ma Prime Rénov'
- MOE : Maitrise d'Œuvre
- PC: Permis de construire
- PPT: Plan Pluriannuel de Travaux
- PPPT: Projet de Plan Pluriannuel de Travaux
- RCP : Règlement de copropriété
- TM : Toulouse Métropole
- TMR : Toulouse Métropole Rénov'
- TRI : Temps de Retour sur Investissement

